

MRC DE TÉMISCAMINGUE

 21, Notre-Dame-de-Lourdes, Bureau 209
Ville-Marie (Québec) J9V 1X8
 819 629-2829 / 1 855 622-6728
 mrct@mrctemiscamingue.qc.ca



PROVINCE DE QUÉBEC... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉS CONCERNÉES

AVIS PUBLIC COLLECTIF RÔLE TRIENNAL 2020-2021-2022 2^e ANNÉE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Avis public est, par les présentes, donné par les directrices générales et directeurs généraux soussignés que le rôle triennal d'évaluation foncière (F) entrera dans l'an deux (voir ci-après 2) de son existence en 2021 et est disponible pour consultation au bureau du directeur général / de la directrice générale pour les municipalités suivantes :

<u>MUNICIPALITÉS</u>	<u>ADRESSES</u>	
Béarn	28, 2 ^e Rue Nord, C. P. 369, Béarn (Québec) J0Z 1G0	F2
Duhamel-Ouest	361, route 101 Sud, Duhamel-Ouest (Québec) J9V 1A2	F2
Laverlochère-Angliers	11 A, rue Principale Sud, C. P. 159, Laverlochère (Québec) J0Z 2P0	F2
Lorrainville	2, rue St-Jean-Baptiste Est, C. P. 218, Lorrainville (Québec) J0Z 2R0	F2
St-Bruno-de-Guigues	6, rue Principale Sud, St-Bruno-de-Guigues (Québec) J0Z 2G0	F2
St-Édouard-de-Fabre	620, avenue de l'Église, Fabre (Québec) J0Z 1Z0	F2
St-Eugène-de-Guigues	4, rue Notre-Dame Ouest, St-Eugène-de-Guigues (Québec) J0Z 3L0	F2
Ville-Marie	21, rue St-Gabriel Sud, Ville-Marie (Québec) J9V 1A1	F2

L'organisme municipal responsable de l'évaluation foncière (OMRE) est :

MRC de Témiscamingue
21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Que toute personne désireuse de demander une révision administrative à l'égard du rôle d'évaluation foncière (F) au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu des articles 274 ou 274-2 de la *Loi sur la fiscalité municipale du Québec*, **DOIT** le faire au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant et **DOIT** :

- Remplir le formulaire intitulé « DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE » qui est disponible au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation ou auprès de chaque bureau municipal ci-haut mentionné;
- Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation OU l'envoyer par courrier recommandé;
- Payer les frais relatifs à la demande en vertu du règlement n° 158-06-2013 établissant les tarifs lors du dépôt d'une demande de révision.

Donné à Ville-Marie ce 4 septembre 2020

Les directrices générales / directeurs généraux :

Lynda Gaudet, Lise Perron, Yan Bergeron, Francyne Bleau, Serge Côté, Aline Desjardins, Hugo Bellehumeur, et Martin Lecompte.